

Délibérations du conseil municipal

Délibération du Conseil Municipal

Mercredi 20 janvier 2010, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François FARRET, Maire, à la suite d'une convocation adressée le 14 janvier 2010.

ETAIENT PRÉSENTS : M. FARRET, MME BERKANI, MM RITROVATO, BENAY, MME GIRAUD, M. LAUMONT, MME CHAPUT, MM BOURLIER, ODOUARD, MME GUERMITE, MM NEVES, SERPOLAY, MME RATURAS, MM JOACHIN, CRESSEIN, DOR, SUTEAU, MME BRIQUET, M. PRADEL, MME FERREIRA, M. SCHNEIDER, MME GILBERT, M. VAUCLARD, MME ARNAL, M. SIEGRIST, MME DAUPLAT

ETAIENT EXCUSEES :

- Madame ROUX qui avait donné procuration à Madame CHAPUT
- Madame MIOCHE qui avait donné procuration à Madame BERKANI
- Madame PALLUT

Les Conseillers présents, au nombre de 26, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil.

Madame RATURAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Loyer gendarmerie
2. Travaux de sécurité école élémentaire Jacques Prévert
3. Rapports annuels du SIVOM
4. Loyers appartements
5. EPF/SMAF – Nouvelles adhésions
6. Tarifs manifestations culturelles
7. Affaires diverses
 - *Création de poste*
 - *DGE*
 - *Tract*
 - *Subvention exceptionnelle HAÏTI*

Au lendemain de la démission de Mademoiselle Nathalie TAVARES, Conseillère Municipale Déléguée, Monsieur le Maire accueille et installe Madame Maria FERREIRA en qualité de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire adresse ensuite pour la nouvelle année ses vœux les plus chaleureux à tous les membres du Conseil Municipal et à leurs familles.

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2009. Ce document est adopté par 22 voix pour et six abstentions puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

I - LOYER GENDARMERIE

Après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Puy-de-Dôme, datée du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité :

➤ accepte que le loyer annuel relatif à la Gendarmerie de Romagnat soit porté de **63 800 € à 70 400 € à compter du 15 novembre 2009**,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail correspondant.

II - TRAVAUX DE SECURITE ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT

Des travaux de mise en sécurité incendie de l'école élémentaire Jacques Prévert ont été entrepris en 2008, suite au passage de la commission de sécurité et aux remarques formulées par le SDIS retranscrites dans une notice de sécurité.

Un marché public passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) a été signé avec l'entreprise VERNET & BOSSER pour le lot n°4 « électricité - courants forts - courants faibles ».

Un premier avenant était intervenu sur la première tranche des travaux en 2008 pour une non application de pénalités de retard. L'avenant n°2 comprend des travaux modificatifs en plus-value et moins-value sur la deuxième tranche des travaux, suite aux dernières observations du service prévention du SDIS, émises après la mise au point du marché de base par le maître d'œuvre, les travaux devant impérativement se dérouler pendant les vacances scolaires d'été. Les modifications demandées ont également eu pour conséquence de nouvelles observations de la part du contrôleur technique se traduisant par une plus-value. Au final, il convient de prendre en compte une **plus-value** d'un montant total de **5 698,01 € HT (6 814,82 € TTC)** pour ces prestations complémentaires.

Le montant du marché passé avec l'entreprise **VERNET & BOSSER** est de **62 221,15 € HT (74 416,50 € TTC)**; le montant des prestations en plus-value est de **5 698,01 € HT (6 814,82 € TTC)** ce qui porte le montant total du marché passé avec l'entreprise **VERNET & BOSSER** à la somme de **67 919,16 € HT (81 231,32 € TTC)**.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2, annexé au présent compte rendu, relatif à ces prestations complémentaires.

III - RAPPORTS ANNUELS DU SIVOM

Monsieur ODOUARD présente et commente ces rapports dont chacun a pu prendre connaissance en temps utile et dont il a réalisé la meilleure synthèse.

IV - LOYERS APPARTEMENTS

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, conformément aux clauses de révision incluses dans les baux concernés, d'actualiser dans les

conditions suivantes les montants des loyers correspondant aux appartements communaux, en fonction du nouvel indice INSEE

APPARTEMENT	LOCATAIRE	VALEUR DE L'ANCIEN LOYER	AUGMENTATION	VALEUR DU NOUVEAU LOYER
T3		239.87 €	+ 0.77 €	240.64 € au 15/02/2010
T3		388.12 €	+ 1.24 €	389.36 € au 22/02/2010
T3		210.65 €	+ 0.67 €	211.32 € au 01/01/2010
T3		437.52 €	+ 1.40 €	438.92 € au 15/02/2010
T4		210.65 €	+ 0.67 €	211.32 € Au 01/01/2010

V - EPF/SMAF - NOUVELLES ADHESIONS

Monsieur le Maire expose que :

- La commune d'Ambert (Puy-de-Dôme), par délibération en date du 12 novembre 2009,
 - La commune de Bellenaves (Allier), par délibération en date du 27 juillet 2009,
 - La commune de Pouzy-Mesangy (Allier), par délibération en date du 27 novembre 2009,
 - La commune de Ris (Puy-de-Dôme), par délibération en date du 28 mai 2009,
 - La commune de Sainte-Florine (Haute-Loire), par délibération en date du 10 juillet 2009,
 - La commune de Vezézoux (Haute-Loire), par délibération en date du 23 octobre 2009,
- et le département de l'Allier, par délibération en date du 25 juin 2009,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Le Conseil d'administration dans ses délibérations des 15 juillet, 1^{er} septembre, 12 septembre, 12 novembre et 7 décembre 2009 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 7 décembre 2009 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, donne son accord pour les adhésions précitées.

VI - TARIFS MANIFESTATIONS CULTURELLES

Dans le cadre des manifestations culturelles organisées par la commune, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, adopte les tarifs suivants pour les spectacles avec entrées payantes :

- **tarifs pleins : 8 euros**
- **tarifs réduits : 4 euros**

Les tarifs réduits sont consentis aux bénéficiaires suivants sur présentation d'un justificatif :

- . aux enfants et aux jeunes de 6 ans à moins de 18 ans,
 - . aux étudiants,
 - . aux demandeurs d'emploi,
 - . aux bénéficiaires du RMI ou du RSA,
 - . aux groupes constitués d'au moins 10 personnes (sur réservation uniquement)
- **tarifs gratuits :**
Les tarifs gratuits sont consentis aux enfants de moins de 6 ans.

VII - AFFAIRES DIVERSES

❶ Création de poste :

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} mai 2010, un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

❷ DGE :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide :

- de réaliser de gros travaux de réparation visant à consolider le mur d'enceinte du cimetière du bourg pour un montant total s'élevant à 25 211, 00 € H.T. (soit 30 152, 36€ TTC),
- d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2010,
- de solliciter l'attribution d'une aide de 30 % au titre de la Dotation Globale d'Équipement, année 2010, plafonnée à 105 000, 00 € H.T.,
- d'adopter le plan de financement correspondant à cette opération qui ne comporte aucune autre aide.

❸ Tract :

Le Conseil Municipal s'élève avec la plus grande vigueur contre les propos racistes et discriminatoires contenus dans un tract anonyme distribué récemment dans la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, il l'autorise à transmettre ce tract à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, qui se chargera des poursuites judiciaires.

❹ Subvention exceptionnelle HAÏTI :

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 000,00 € à l'association reconnue d'utilité publique « ACTION CONTRE LA FAIM » (4 rue Niepce 75662 Paris cedex 14) pour venir en aide aux sinistrés d'Haïti.

❶ **Prochaines réunions :**

Monsieur le Maire indique que les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les mercredi 3 mars et lundi 29 mars 2010.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 h 42

Commentaires de la majorité

Compte-rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2010

- ☞ Monsieur le Maire présente les **vœux du Conseil municipal** au public présent
- ☞ **Point d'information** qui ne donne lieu à aucun débat : Monsieur le Maire annonce la démission de Madame Nathalie Tavarès de son poste de conseillère municipale déléguée. Madame Tavarès est en désaccord avec l'équipe municipale concernant la politique d'urbanisme en cours.
- ☞ **Compte-rendu du rapport annuel du Sivom** : travaux annuels d'amélioration du réseau d'eau sur la commune (rue de Strasbourg en 2010) ; recherche de pollution sur La Gazelle. Le rapport fait le point sur l'assainissement non collectif sur Romagnat.

Délibérations	Contenu et remarques	Résultat du vote
Subvention exceptionnelle pour les victimes du tremblement de terre à Haïti	La municipalité attribue une subvention de 1 000€ à l'association « Action contre la faim » pour aider les victimes du tremblement de terre à Haïti. Cette délibération marque la volonté du Conseil municipal de marquer la solidarité de la commune de Romagnat à l'égard de la population d'un des pays les plus pauvres au monde et durement éprouvé par cette catastrophe naturelle.	vote à l'unanimité
Réaction contre un tract anonyme raciste et discriminatoire	Ce tract utilisant le prétexte de manifester une opposition au projet d'urbanisme de la municipalité sur les Hauts de Romagnat (lieu-dit du Prat) contient des propos racistes et discriminatoires que les élus romagnatois ne sauraient tolérer. Le conseil municipal décide de porter le contenu de ce tract à la connaissance de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité) pour entamer des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de ce tract.	vote à l'unanimité
Révisions du loyer annuel de la gendarmerie	Renouvellement du bail pour 9 ans avec augmentation du loyer annuel évalué par le Service des Domaines (de 63 800 € à 70 400€)	vote à l'unanimité
Révision des loyers de 5 appartements communaux	Cette révision de loyer s'est faite en application de la valeur de l'IRL (Indice de référence des loyers) au 4 ^{ème} trimestre 2009.	vote à l'unanimité
Tarifs des manifestations culturelles organisées par la municipalité	Cette délibération met en place une politique tarifaire attractive pour faciliter l'accès aux manifestations culturelles organisées par la municipalité à l'ensemble de la population (tarif plein : 8€; tarif réduit : 4€; gratuité pour les enfants de moins de 6 ans)	vote à l'unanimité
Travaux de mise en sécurité incendie de l'école élémentaire Jacques Prévert	Modifications nécessaires demandées par le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) pour répondre aux nouvelles normes de sécurité. Montant total des travaux : 67 979,16€:	vote à l'unanimité
Nouvelles adhésions à l'EPF SMASF (Etablissement Public Foncier du Syndicat Mixte d'Action Foncière)	Intégration de nouvelles communes du Puy-de-Dôme, de la Haute Loire et du département de l'Allier qui marque une tendance à la régionalisation de l'EPF SMAF	vote à l'unanimité
Travaux de réparation des murs du cimetière du bourg	La DGE (Dotation Générale d'Equipement) attribuée par la Préfecture a été refusée à deux reprises à la commune de Romagnat pour des travaux pourtant éligibles (travaux de voirie, mise en sécurité des écoles). L'équipe municipale espère que cette nouvelle demande pour réfectionner les murs du cimetière du bourg lui permettra de bénéficier d'une aide de 30% pour des travaux évalués à 30 152,36€	vote à l'unanimité
Création de poste	La municipalité, en créant ce poste, anticipe le départ annoncé du Directeur Général des Services (DGS) actuel fin 2010 en permettant l'arrivée d'un nouveau DGS à partir du mois de Juillet. Une période de transition de 6 mois sera ainsi permettra d'assurer la continuité du service public.	vote à l'unanimité

Commentaires de l'opposition

En ouverture de conseil, le maire annonce **la démission de Nathalie TAVARES, conseillère municipale déléguée, pour cause de désaccord sur la politique d'urbanisme voulue par la majorité.**

Approbation du CR du conseil municipal du 9 décembre 2009

Nous nous **ABSTENONS**. Le vote de la XII^{ème} délibération n'est pas noté dans le CR.

1. **TRACT concernant le projet d'urbanisme dans les Hauts de Romagnat (Fontarlioux)**
Texte jugé raciste et discriminatoire par la majorité.
Texte que nous jugeons discriminatoire.
Le maire souhaite transmettre ce tract à la HALDE et au MRAP pour poursuites judiciaires.
Nous aurions souhaité une dénonciation forte seulement au niveau communal . Néanmoins nous **VOTONS** afin que ce tract soit remis uniquement à la HALDE.
2. **Subvention exceptionnelle de 1000 € à attribuer l'association « ACTION CONTRE LA FAIM » pour venir en aide aux sinistrés d'Haïti.**
Nous votons **POUR**.
3. **Loyer du local de la Gendarmerie. Renouvellement du bail pour une durée de 9 ans avec loyer annuel porté à 70 400 € à compter du 15/11/2009. (Etait de 63 800 €).**
Nous votons **POUR**.
4. **Travaux de mise en sécurité incendie de l'école J.Prévert pour un montant total de 5 698,01 € HT**
Avenant n°2, suite aux dernières observations du SDIS.
Nous votons **POUR**.
5. **Révision des loyers pour 5 appartements communaux, en fonction de l'indice INSEE (+ 0,32% au 3^{ème} trimestre 2009)**
Nous votons **POUR**.
6. **Nouvelles adhésions à l'EPF/SMAF (6 communes et le département de l'Allier)**
Nous votons **POUR**.
7. **Tarifs billetterie pour les manifestations culturelles organisées par la commune :**
 - Tarif plein : 8 €
 - Tarif réduit : 4 €
 - Gratuité pour les enfants de < 6 ansNous votons **POUR**.
8. **Création de poste à compter du 1/05/2010 d'un attaché territorial. Il s'agit d'anticiper le départ en retraite du Directeur Général des Services prévu fin 2010.**
Nous votons **POUR**.
9. **DGE 2010 : travaux de réparation des murs du cimetière du bourg pour un montant de 25 211 € HT et sollicitation d'une aide de 30% au titre de la DGE 2010.**
Nous votons **POUR**.

En fin de conseil, nous souhaitons aborder :

- **Salle de tennis** : chauffage en panne >>>> problème doit être vu le jeudi 21/01/2010
- **Locations des salles communales de Opme et Saulzet le Chaud** : nous avons demandé la gratuité pour les associations locales (comme la salle J.Prévert pour les associations Romagnatoises. Le problème serait enfin réglé depuis le 1/01/2010 ? Les associations semblent sceptiques ?

Depuis 18 mois, nous demandons l'organigramme des équipes communales. Nous essayons toujours un refus.